



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 10 octobre 2019

pref-communication@drome.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE SÉCHERESSE N°5

MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DROME

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion du comité départemental de l'eau du 08 octobre, le préfet décide de positionner l'ensemble des eaux superficielles du département en alerte renforcée exceptés les secteurs Royans Vercors et Plaine de Valence qui demeurent en alerte.

Pour les eaux souterraines, le préfet décide de positionner les nappes alluviales de la Valloire et de la Drôme en alerte renforcée sécheresse, la nappe de la molasse du Bas Dauphiné, les alluvions du lez, de l'Eygues et de l'Ouvèze étant placés en alerte.

Le déficit cumulé des précipitations depuis le mois d'avril a fortement impacté l'état de la majorité des cours d'eau du département. Les pluies tombées diversement sur le territoire au cours du mois de septembre se situent de 60 à 80 % en dessous des normales de saison et n'ont donc pas enrayé la situation.

Il reste impératif que l'ensemble des usagers de l'eau mette en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Des opérations de contrôle de l'application de ces dispositions nécessaires pour le partage juste d'une ressource fragile et limitée seront organisées. L'action la plus efficace reste néanmoins la conscience que chacun peut avoir de la nécessité de préserver cette ressource commune.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr